

Charte éthique

Introduction

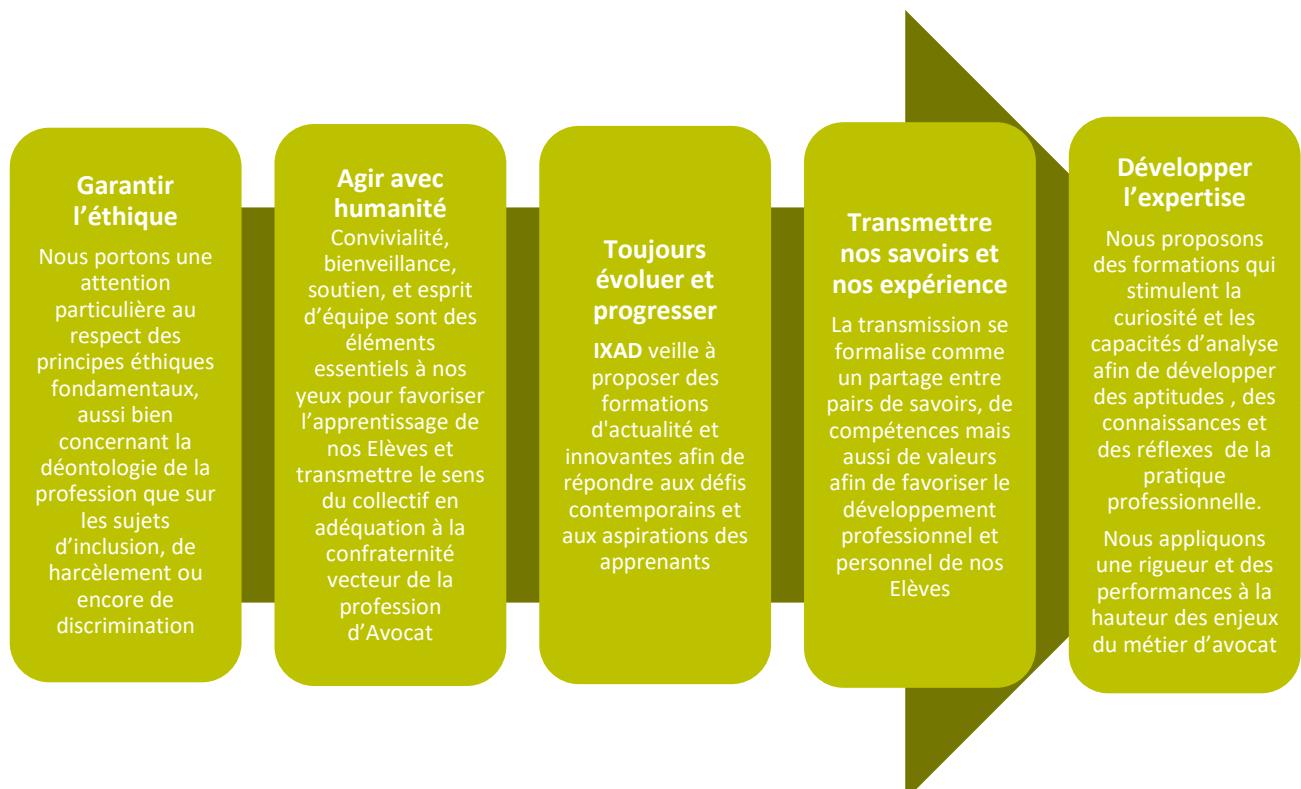
IXAD, en tant qu'Ecole de formation professionnelle de futurs Avocats et Avocats, a la responsabilité de transmettre des compétences de haut niveau, mais aussi d'inculquer les valeurs fondamentales de la profession, notamment la déontologie et l'éthique.

Notre mission est de préparer des Avocats compétents, intègres et engagés, capables de défendre les principes de justice et d'équité et de lutter contre toute forme de fraude.

Dans ce contexte, il est de notre devoir de nous engager sur le respect de principes éthiques, sociaux et environnementaux qui doivent guider et inspirer nos choix ainsi que vivre nos valeurs et engagements au quotidien, tant sur le plan individuel que collectif.

L'ensemble des parties prenantes d'**IXAD** s'engage à respecter tous les principes énoncés dans ce document.

Nos valeurs fondamentales



Nos principes fondamentaux

Nos principes fondamentaux sont le socle de notre Charte éthique et entendons que tous les respectent.

- Respecter les lois et réglementations ;
- Veiller à la santé et à la sécurité au travail ;
- Créer un lieu de travail sain, respectant l'équité et la diversité
- S'interdire toute forme de travail forcé et de travail des enfants ;
- Favoriser le dialogue social ;
- Agir dans le respect de l'environnement ;
- Assurer une communication responsable vis-à-vis des tiers ;
- Impliquer et responsabiliser nos fournisseurs ;
- Respecter le consommateur ;
- Protéger la confidentialité des informations ;
- Développer les pratiques commerciales loyales ;
- Lutter contre la fraude.

Respecter les lois et réglementations

« *Nul ne peut ignorer la loi* »

En cas de doute, de difficulté d'appréciation, de compréhension ou d'application sur une réglementation ou une question, la direction doit être consultée.

Veiller à la santé et à la sécurité au travail

Nous proposons à nos collaborateurs un lieu de travail sûr et ergonomique. Chaque collaborateur doit connaître les exigences associées à son poste en matière de santé et de sécurité, et est invité à signaler toute pratique constituant une menace pour la sécurité.

Créer un lieu de travail sain, respectant l'équité et la diversité

- Nous appliquons à tous - et inversement, le respect et dignité et nous refusons toutes formes de châtiments corporels, de menaces de violence ou d'autres formes de harcèlement physique, sexuel, psychologique, verbal ou toutes formes d'abus. Nous ne tolérons ni discrimination, ni harcèlement lié au travail.
Nous entendons promouvoir la diversité et favoriser l'égalité des chances et de traitement.
- Toutes les formes de harcèlement sont fermement condamnées et **IXAD** s'engage à prendre des mesures appropriées pour prévenir, détecter et traiter les cas de harcèlement.
Tout incident de harcèlement est à signaler immédiatement et sera suivi et traité en toute confiance et sans crainte de représailles. (Cf : *Infra : Procédure de signalement*).

S'interdire toute forme de travail forcé et de travail des enfants

IXAD condamne fermement le travail forcé et le travail des enfants, tant au sein de l'Ecole que chez nos sous-traitants.

Nous veillons à ce que nos activités commerciales ne contribuent pas à l'exploitation des travailleurs, en nous assurant de manière effective que nos sous-traitants respectent également ces principes. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour garantir le respect des droits humains et favoriser des conditions de travail équitables et sûres.

Favoriser le dialogue social

IXAD s'engage à favoriser le dialogue social au sein de l'école, qu'il soit individuel ou collectif. Nous adoptons une attitude d'écoute afin de tisser un lien de confiance entre nous tous.

Agir dans le respect de l'environnement

IXAD s'engage à respecter et protéger l'environnement, conscient de l'impact de notre industrie sur notre environnement.

- Nous œuvrons à la mise en place de solutions plus respectueuses à tous les niveaux du cycle de fabrication et de vie des produits, depuis les filières d'approvisionnement de matières premières jusqu'au choix de nos emballages.
- Nous encourageons nos parties prenantes à adopter des comportements respectueux de l'environnement et à proposer des initiatives pour réduire notre empreinte écologique.
- Nous n'utilisons que des produits exempts de tout produit toxique pour le corps et l'environnement.

Assurer une communication responsable vis à vis des tiers

IXAD est attaché à communiquer de manière responsable et porte une attention constante à la véracité des messages marketing, publicitaires et de communication.

- Nous assurons une transparence et une exactitude des informations que nous transmettons sur nos produits, tant en termes de caractéristiques qu'en termes de conditions de production.
- Nous nous assurons de mettre en place des moyens de communication adaptés à nos parties prenantes afin que les informations circulent de manière homogène.
- Nous veillons à ce que toutes les informations transmises soient respectueuses des normes et des individus.

Impliquer et responsabiliser nos fournisseurs

IXAD exige de ses fournisseurs qu'ils respectent nos engagements éthiques. Nous appliquons une Charte des Achats Responsables [qui concerne nos fournisseurs et qui les engage au respect de nos règles éthiques].

Chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/https://www.ixad.fr/images/2024/Charte_achat_responsable_ixad.pdf

Respecter nos apprenants

- **IXAD** s'engage à contrôler le niveau de qualité des formations et des formateurs y compris chez nos sous-traitants. Nous sommes certifiés Qualiopi, ce qui garantit la qualité des prestations et processus de formation.

Protéger la confidentialité des informations

Nous assurons la protection des données personnelles de nos apprenants, collaborateurs et de nos fournisseurs.

- Les informations partagées par nos parties prenantes, dans le cadre de nos prestations, sont strictement confidentielles et en aucun cas utilisées dans d'autres finalités que celles reprises dans notre Politique des données personnelles.
- Toutes les données personnelles impliquées dans le projet au titre de la collaboration, sont traitées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, au Règlement européen pour la Protection des Données Personnelles 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi française du 20 juin 2018.

Développer des pratiques commerciales loyales

La corruption est inacceptable dans toutes ses formes.

Nous nous engageons à maintenir des normes élevées de transparence et d'intégrité.

Nous respectons toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables et nous n'acceptons aucun comportement contraire à l'éthique.

- Nous refusons tout cadeau qui pourrait être des pots-de-vin.
- Nous nous assurons que nos règles anti-corruption soient bien claires et connues de tous nos collaborateurs, apprenants, fournisseurs, jury...
- Nous nous efforçons de maintenir des relations professionnelles basées sur la confiance, l'honnêteté et l'équité. Nous tâchons également de guider les collaborateurs dans leurs actions pour améliorer leurs comportements en ce qui concerne les relations avec les parties prenantes, les cadeaux ou encore les invitations.
- Nous veillons à la plus grande transparence dans la rédaction de nos déclarations fiscales et comptables afin qu'elles reflètent la réalité. Nous luttons également contre les comportements de fraudes fiscales et nous nous engageons à respecter les lois et réglementations du pays dans lequel nous nous trouvons.

Agir dans le respect de la concurrence

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et les régulations relatives à la concurrence.

- Nous sommes extrêmement vigilants à ne pas pratiquer de concurrence déloyale envers nos concurrents en les dénigrant ou imitant.
- Nous veillons à ne pas occuper de manière abusive une position dominante sur le marché.

Lutter contre la fraude

- **Tolérance zéro** : aucune pratique frauduleuse ne sera tolérée, quelle que soit sa nature.
- Intégrité et transparence : toutes les informations diffusées sont exactes, sincères et vérifiables.
- Responsabilité partagée : chaque acteur d'IXAD est responsable de signaler toute situation suspecte.
- Protection des usagers : élèves avocats, avocats et financeurs doivent bénéficier de prestations loyales, sécurisées et conformes.

Pratiques prohibées

Sont considérés comme des actes frauduleux, sans que cette liste soit exhaustive :

- La falsification ou la manipulation de documents (émargements, factures, attestations de présence, notes d'examen).
- La diffusion d'informations trompeuses (fausse reconnaissance RNCP, résultats exagérés, taux d'insertion non vérifiés, taux de réussite tronqué).
- L'utilisation abusive de fonds publics ou mutualisés.
- Toute pratique commerciale trompeuse ou abusive.
- Toute forme de connivence ou de favoritisme dans l'évaluation (jurys, stages, examens).
- Toute forme de tricherie ou de tentative de tricherie à l'occasion des épreuves de contrôle continu, des examen d'accès à la profession ou encore des évaluations « à chaud ».

Prévention et détection

- **IXAD** vérifie systématiquement la conformité documentaire et contractuelle des actions de formation.
- Tout signalement est traité par la Directrice dans un délai maximal de 30 jours.

Sanctions

Tout manquement aux principes de la présente Charte pourra entraîner :

- La rupture immédiate du contrat ou de la mission pour un intervenant, un prestataire, un partenaire.
- Des sanctions disciplinaires internes pour un collaborateur, un apprenant, un administrateur.
- La saisine des instances ordinaires (CNB, Barreaux) ou des autorités compétentes (Conseil de Discipline, Justice) pour des faits avérés.

Procédure de signalement

Toute personne qui a connaissance ou suspecte, en toute bonne foi une irrégularité ou une infraction concernant les écritures comptables, des agissements financiers, des actes relevant

de la corruption, des pratiques anti-concurrentielles ou tout autre acte qui serait contraire aux règles éthiques est encouragé à émettre un signalement.

a) **Le signalement** : Le signalement peut être fait à l'adresse suivante : ixad@ixad.fr

Cas d'un signalement relatif à la discrimination ou au harcèlement : Le signalement peut être fait à l'adresse suivante : ref.hardis@ixad.fr

- b) **Confidentialité et protection des lanceur d'alerte** : Nous garantissons la confidentialité de tous les signalements et nous nous engageons à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles ou de discrimination. Les informations fournies dans le signalement seront traitées de manière confidentielle et ne seront divulguées qu'aux personnes concernées par l'enquête et les mesures nécessaires.
- c) **Enquête et actions appropriées** : Chaque signalement fera l'objet d'une enquête approfondie et impartiale.

Champ d'application

Cette Charte éthique fait partie de la démarche RSE d'**IXAD**.

Elle ne se substitue pas aux dispositions légales mais a vocation à les compléter, sans revêtir un caractère exhaustif.

Elle est communiquée à toute partie prenante et toute personne appartenant à l'école, dès son arrivée.

Lille, le 27 août 2025

Signature du Président



Signature de la partie prenante